

## SRADDET de la région Hauts-de-France - volet biodiversité

Cette cartographie des continuités écologiques est issue du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Hauts-de-France, approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020. L'ensemble du SRADDET est disponible en téléchargement sur les sites : <https://2040.hautsdefrance.fr> et <https://www.hautsdefrance.fr> Les données ayant servies à concevoir cette visionneuse sont accessibles via le catalogue de données de la plateforme Géo2France : <https://www.geo2france.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/search?resultType=details&sortBy=relevance&any=SRADDET&from=1&to=20>

Et sur : <https://opendata.hautsdefrance.fr/?q=search&query=SRADDET>

La Trame Verte et Bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles. La trame verte et bleue est le réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale pertinente. C'est un outil d'aménagement durable du territoire. Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. La Trame Verte et Bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation. Le présent atlas cartographique comprend une cartographie des éléments de la Trame Verte et Bleue régionale à l'échelle 1/100 000 identifiant les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques. Tel qu'indiqué dans le rapport, les objectifs de préservation et restauration prioritaire des corridors et réservoirs portent sur ceux relevant des continuités de rang national et/ou s'appuyant sur les chemins ruraux. Il est important pour la bonne exploitation de cet atlas de rappeler les éléments d'appréciation des cartes qui le composent, à savoir :

- La cartographie a un caractère strictement illustratif, non-prescriptif, et traduit spatialement la définition régionale de la Trame Verte et Bleue faite dans la partie « maintenir et développer les services rendus pas la biodiversité » du rapport
- La subsidiarité a été au cœur des réflexions de la définition de la trame verte et bleue régionale. Il en ressort une cartographie qui n'est pas à prendre comme étant exhaustive, mais bien un canevas de réservoirs et corridors à préciser par le niveau local en concertation avec les acteurs locaux. Pour plus de précision, la règle 42 du fascicule indique en quoi les éléments de Trame Verte et Bleue peuvent être affinés, précisés ou complétés le cas échéant
- L'atlas a été produit à **une échelle du 1/100.000e** et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un zoom pour exploitation. Toute utilisation à une échelle plus précise serait inadaptée